



## Une équipe au travail !



Nous sommes bientôt à mi-mandat et il me semble opportun de faire état des dossiers sur lesquels l'équipe municipale est en train de travailler.

Au préalable, je voudrais revenir sur les mesures d'accompagnement des familles à travers les services mis en œuvre dans la commune. Le Centre Communal d'action Sociale est en première ligne pour accompagner bien sûr les plus fragiles au travers de diverses actions et soutiens apportés. Ses actions vont également bien au-delà et concernent un large public notamment dans le domaine de l'aide à la maîtrise des outils numériques avec des ateliers qui connaissent un grand succès auprès de nos aînés, mais aussi pour les démarches d'aides à la personne ou encore des ateliers santé, rompre l'isolement...

Dans le domaine du scolaire et de l'enfance, la municipalité maintient son fort accompagnement financier et matériel dans un contexte économique de plus en plus contraint.

C'est aussi une tarification solidaire calculée sur le quotient familial pour le périscolaire et extrascolaire, une prime naissance de 150 € unique sur le département ou encore une aide à l'achat de vélo pouvant aller jusqu'à 200€.

L'accès à la restauration scolaire au quotient familial pour tous est une grande préoccupation dans la période inflationniste actuelle. L'accès à un repas équilibré est crucial au bon développement de l'enfant.

Appliquant depuis longtemps une tarification solidaire, nous avons souhaité aller plus loin en proposant à la prochaine rentrée l'application du dispositif « *repas à 1 Euro* » pour les trois premières tranches du barème. Nous avons aussi limité cette année la hausse de 6,1% de notre fournisseur à 1,2% et pour la rentrée prochaine, nous limiterons à 2,9% au lieu d'appliquer l'indice d'inflation qui est de 7,1%.

### En matière d'équipements, nous avançons sur différents projets :

- Construction d'une salle de sports pour les élèves des écoles primaires (2024).
- Le plan vélo d'Amiens-Métropole a retenu l'aménagement d'une voie verte le long de la route de Corbie pour redescendre rue R. Salengro jusqu'à la zone d'activité (2023-2024).
- Une autre voie verte dans le prolongement pour rejoindre le village sera réalisée par la commune (2023-2024).
- Sanctuarisation et restructuration d'une zone de 5 ha de jardins nourriciers au cœur de la commune, chemin des Quelettes.
- Révision générale du Plan Local d'Urbanisme pour permettre la construction d'un centre culturel unique et d'un parc de 3 ha au cœur d'un nouveau quartier en devenir, derrière le groupe scolaire P. Langevin.

Voilà chers Camonois un point d'étape de l'action de vos élus, engagés au quotidien pour continuer de moderniser et enrichir Camon de nouveaux équipements, de logements, d'espaces publics de qualité contribuant au rayonnement et à la place singulière de notre commune au sein d'Amiens-Métropole.

Votre Maire,  
Jean-Claude RENAUX

1

*Certains médias se sont fait l'écho de la demande d'une partie des électeurs de saisir le Conseil Municipal en vue de modifier le classement des parcelles accueillant le projet immobilier « La Venise Verte » en zone naturelle. Si, pour des raisons tenant au droit des collectivités, le Maire n'a pas accepté de faire délibérer le Conseil Municipal, il est faux de prétendre que le Maire n'y a pas apporté réponse : il l'a fait dans le cadre des communications du Maire, prévu par les textes, en voici la teneur.*

#### 1/ Projet Venise Verte

Un recours auprès du Tribunal Administratif a été formé par des habitants de la commune contre ce projet. Ce recours porte sur 3 points :

- a/ L'annulation du permis de construire accordé le 15 juillet 2022 à la SCCV La Venise Verte pour un ensemble de 31 logements,
- b/ prononcer l'illégalité du plan local d'urbanisme de la commune de 2012 et de la modification simplifiée du 29 juin 2020,
- c/ l'illégalité du PPRI (plan de prévention des risques d'inondation).

Si le droit des tiers permet de former un recours en annulation d'un permis de construire, je suis très inquiet sur le 3<sup>ème</sup> point : **L'annulation du PPRI donc sa révision.**

**Annuler un PPRI qui porte sur 110 communes de la vallée de la Somme au motif que 3 parcelles à Camon ne devraient pas y être !** J'ai été élu en mars 2001 au moment des inondations qui ont sinistré à des degrés divers 110 communes. A Camon 113 foyers étaient concernés, beaucoup de jardins et de caves inondées mais aussi 4 habitations. Je me suis trouvé associé à l'élaboration du PPRI en 2003-2004 et me souviens de l'inquiétude des 113 familles et de leur voisinage. Le risque était de voir, leur habitation, patrimoine d'une vie pour beaucoup, dévalorisée. En effet le classement en zone inondable de type 2 ou 1 « au nom d'un principe de précaution élargi décidé par l'état » entraîne des conséquences importantes : agrandissement impossible, vente très difficiles, primes d'assurance multipliées par 2 ou 3. Attention, on joue avec le feu !

C'est au prix de beaucoup d'efforts et d'opiniâtreté, **que j'ai réussi à faire admettre un zonage en cohérence avec le niveau de risque réellement constaté** sur la commune. J'avais pris l'ingénieur de la DDE en charge du dossier dans ma voiture pour lui faire constater de visu les lignes d'eau et le relief. C'est ainsi que les habitations de plusieurs rues ont été épargnées et classées zone 3 (constructibles avec prescriptions).

**Le zonage que voulait imposer les services de l'état était terriblement simple : l'état avait tracé une ligne en suivant les rues Roger Allou, Emile Debrie, Marius Petit, Impasse de l'Abreuvoir, Victor Mauduit, Victor Hugo, Henri Barbusse, René Gambier y compris le lotissement des baraques, englobant toutes les habitations pour les classer en zones 2 et 1. Des centaines de Camonois voyaient ainsi leur patrimoine déprécié.**

Ce rappel historique pour expliquer que le zonage actuel est le résultat d'un travail minutieux et contradictoire.

Chers Camonois vous comprenez mon inquiétude, de voir ces rues reclassées, s'il venait au tribunal de prononcer la révision, dans une volonté que celui-ci soit plus protecteur et cela pour 3 parcelles de moins de 0,3 ha.

Ce seraient donc 110 communes qui seraient concernées, et l'ensemble des rues de Camon évoquées plus haut. Un PPRI ne se travaille pas à la parcelle, l'état nous l'a suffisamment répété. **Nul doute que les services de l'état dans le climat actuel, avec en plus un jugement qui lui demanderait d'élargir la zone d'inconstructibilité le long de la Somme, ne feraient pas dans le détail.**

**J'ai pris mes responsabilités à l'époque, chacun assumera les siennes auprès des Camonois si un tel scénario se dessinait.**



## 2 - Sur la demande d'inscription d'un point à l'ordre du jour déposée par la Denise Verte :

Comme chacun d'entre vous j'ai pu suivre, d'abord dans la presse, la volonté de cette association de s'appuyer sur un article du Code des collectivités territoriales ouvrant la possibilité à 10% d'électeurs d'une commune de demander l'inscription d'un point à l'ordre du jour du Conseil Municipal. Le texte de cette demande qui m'a été remis depuis par voie de huissier demande au conseil, je cite : « **d'organiser une consultation locale afin de reclasser les parcelles cadastrées AI 320 P, 321 P, 322 et 323 en zone N (zone naturelle et forestière), afin de maintenir en secteur non constructible le terrain pour lequel la SCCV la venise verte s'est vue délivrer un permis de construire** ».

Anticipant le risque de recevoir cette demande après le délai légal de convocation du Conseil Municipal, et souhaitant avoir un avis circonstancié concernant cette demande au regard de la réglementation et des attributions du Conseil Municipal, **j'ai donc sollicité la direction des collectivités locales à la préfecture.**

### Voici leur réponse :

« Comme le prévoit le CGCT et comme le rappelle la jurisprudence (exemple de décision récente : TA de Nantes, 21 déc.2022 n°1910731) si une proportion des électeurs a la faculté de demander au maire l'inscription d'un point à l'ordre du jour, cela ne confère pas un droit d'obtenir cette inscription.

Ainsi, lorsque les conditions prévues par le CGCT sont réunies, **il appartient au maire** saisi d'une telle demande, **d'apprécier, en vertu d'un pouvoir qui lui est propre, l'opportunité d'inscrire cette question à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante.**

**La question de la possibilité ou non d'un ajout à l'ODJ n'est pas le cœur du sujet.**

**\*sur le plan de l'opportunité, c'est possible et à la main du maire.** Vous avez peut-être déjà eu l'occasion d'ajouter un point à l'ODJ lorsque cela était nécessaire.

**\*sur le plan juridique, au-delà du respect des délais de convocation et donc d'ajout à une convocation, ce qu'il faut examiner à titre principal dans le cas présent c'est qui a l'initiative de la modification, c'est à dire si la procédure peut s'appliquer au regard de l'attente des pétitionnaires.**

**Ce serait inopérant d'aller chercher les consultations obligatoires au sein d'une procédure pour nier la compétence initiale.**

Aussi, dans le cas présent, ce qu'il faut signaler plutôt c'est que la procédure de modification est à l'initiative du maire et non du conseil municipal - Cf L153-37 du code de l'urbanisme.

La décision de lancer la modification ou non du PLU appartient donc au maire.

**Le conseil n'a pas la compétence, et ne peut que donner un avis superfétatoire pour une procédure de modification (CAA de Nantes, 18 janv. 2022 n°20nt03250).**

**Dans ces conditions, la procédure du L1112-16 du code général des collectivités locales n'apparaît pas adaptée et pas actionnable, car elle ne peut intervenir que pour une décision relevant de la compétence du conseil municipal.**

- En complément, et pour information, si une modification est lancée, une enquête publique devra être organisée, en application de l'article L153-41 du code de l'urbanisme.

**Cependant, si un permis a déjà été autorisé sur les parcelles en zone urbaine et qui basculeraient en N, l'effet ne sera pas rétroactif et le permis restera valide.**

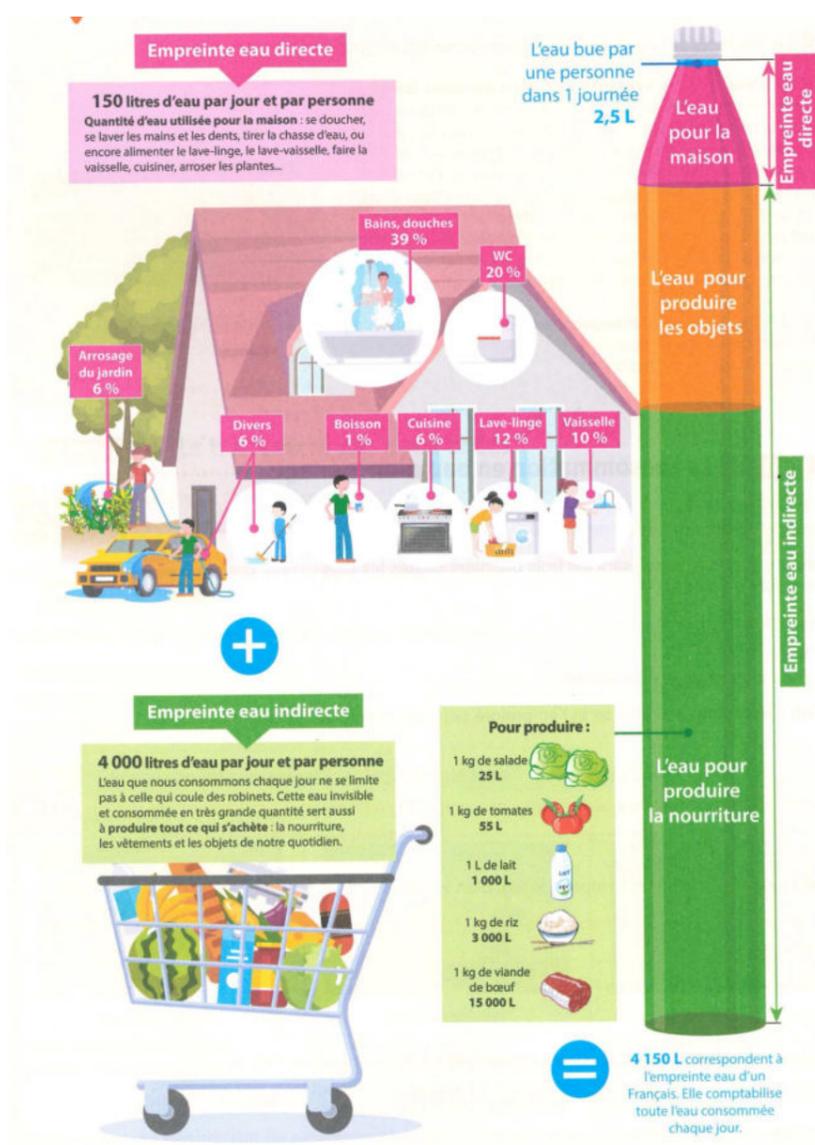
### **En résumé :**

**- le L1112-16 du CGCT ne remet pas en cause l'appréciation de l'opportunité appartenant au maire.**

la difficulté technique dans le cas présent ne résiderait pas dans les délais d'ODJ ou de conduite de procédure, mais dans la capacité même du conseil à se déterminer : **il n'a pas la compétence pour régler l'affaire, qui appartient au maire. »**

**Voilà chers collègues, pourquoi je n'ai pas inscrit et ne soumettrai pas un point de délibération du conseil municipal sur une demande qui ne peut dans aucun cas aboutir à retirer les droits à construire existants sur cette parcelle. Il est de ma responsabilité de maire de « savoir raison garder » et de respecter les institutions, lois et règlements. Une procédure auprès du Tribunal administratif est engagée, charge à celui-ci de rendre ses conclusions.**

## Canicule



A l'approche de l'été le pays est confronté à un déficit de pluie et à des températures importantes.

Les périodes de fortes chaleurs sont des facteurs de risques pour les plus fragiles. Nous invitons dès à présent les seniors de plus de 65 ans, les personnes en situation de handicap à se faire recenser en cas de déclenchement d'une alerte canicule auprès du CCAS.

L'inscription sur le registre du CCAS permettra un contact régulier (téléphone, visite) lors du déclenchement du plan canicule.



N'hésitez pas à contacter le CCAS au 03.22.49.65.72 et/ou à télécharger le formulaire d'inscription sur le site de la commune [www.camon.fr](http://www.camon.fr).

Rappelons que l'eau est un bien précieux et qu'il convient à chacun d'entre nous de ne pas la gaspiller.

A côté de la star des médias qu'est l'empreinte carbone, on peut calculer notre empreinte en eau.(cf document ci-contre)

## Changement de gaz sur votre commune

La bascule en gaz H sur notre commune est prévue pour le 16 octobre 2023. Vous devez donc impérativement avoir vos appareils réglés pour accepter ce nouveau gaz. Ce réglage consiste à une baisse de pression et à une vérification des appareils par des professionnels du gaz. A ce jour seulement 50% d'entre vous ont répondu aux multiples sollicitations (courriers simples, appels) de GRDF.

GRDF est donc dans l'obligation d'envoyer une lettre recommandée à chacun de vous afin de déclencher le rendez-vous de réglage. Sans réponse de votre part sous 15 jours, des agents se présenteront au domicile pour tenter une visite. En l'absence de l'occupant et sans réponse de votre part, le gaz sera coupé et un flyer explicatif sera déposé. Il sera rétabli sous 24 à 48 heures dès que vous prendrez contact avec GRDF (03.20.72.09.42 muni de son numéro de PCE à 14 chiffres entre 7H et 21H).

## Réunion EDF

Vous souhaitez des informations sur vos consommations d'énergie en général, des conseils pour réduire votre consommation d'énergie (électricité et gaz). Un agent EDF sera présent salle Gilbert Capron le vendredi 15 septembre de 14h00 à 15h00 et répondra à vos questions. Ouvert à tout public, inscriptions au CCAS au 03.22.49.65.72





## C ô t é C o m m u n e

### Ecole Primaire P.Langevin



Les classes de CM1 et de CM2 de l'école primaire Paul Langevin ont participé dans la joie à une classe découverte sur les bords de Loire. Visite du château de Chambord, journée au Puy du Fou, visite et ateliers au château médiéval de Tiffauges étaient au programme de ce séjour. Une magnifique expérience qui a laissé des souvenirs inoubliables dans la tête des élèves.

### Ecole Primaire Ed.Marquis



Les élèves des classes de CM1 et CM2 de l'école Edmond Marquis se sont rendus au Sénat invités par Rémi Cardon qui leur a expliqué le rôle des sénateurs et a répondu à leurs questions. Ils ont visité en car les principaux monuments de Paris, partagé un pique-nique dans le jardin du Luxembourg et ont conclu par une balade dans le quartier latin.

### Passage en 6ème



Le vendredi 23 juin, salle Louis Aragon, les 54 élèves de CM2 des 2 groupes scolaires ont reçu de la part de la commune une calculatrice, une photo de classe, un dictionnaire d'anglais ainsi qu'un livre de science. La plupart se retrouveront au collège de RIVERY puis au Lycée Michelis.

### Forum Emploi



Le CCAS de Camon a organisé son 18ème Forum de l'emploi et de la formation, le mardi 13 juin. Les 60 partenaires de l'emploi, de la formation et du social s'étaient donnés

rendez-vous à cet événement afin de répondre aux attentes des demandeurs d'emplois et du jeune public. Une centaine de candidats ont fait le déplacement pour rencontrer les acteurs de l'Emploi et les structures de formation et ainsi définir leur projet professionnel, trouver un emploi, une formation, un stage ou toute autre possibilité de retour vers l'emploi.

### Centre de Loisirs



Mercredi 31 mai pour clôturer l'année en beauté, 31 enfants accompagnés de 10 animateurs de l'ALSH ont pris le train direction Paris, puis le métro pour passer une journée découverte scientifique à la cité des sciences et de l'industrie. Tout ce petit monde est rentré de l'avis général « fatigué mais ravi de cette journée ». Les portes ouvertes du Ranch se sont tenues le samedi 17 juin de 14h00 à 17h00, les thématiques ont été dévoilées il s'agira du cinéma pour le mois de juillet et de la préparation aux jeux Olympiques pour le mois d'août. Des campings sont prévus sur les deux mois ainsi que des sorties bowling, accrobranche, cinéma, barque dans les hortillonnages...

# Vivre CAMON

## Forum des Associations

**Le Forum aura lieu le samedi 09 septembre 2023  
de 10h00 à 18h00.**

(Inauguration le vendredi 8 septembre 2023 à 18h30)



Une vie associative riche et variée anime notre commune. C'est grâce au rôle essentiel de tous les bénévoles qui mettent leur temps et leurs compétences au service de ces associations que cet important tissu peut vivre. Inviter à la rencontre, éveiller des talents, tel est le but de ce Forum des associations.

### Les associations présentes :

- L'US Camon Football
- L'US Camon Athlétisme
- Le Tennis Club
- Le Comité de la Somme de Hand-Ball
- L'US Camon Cyclisme
- La Fanfare l'Hortillonne
- L'UNRPA
- Chasse en plaine
- La Société de Pêche « Chés Cafouilleux »
- Le Cercle Colombophile Amiénois
- La FCPE (parents d'élèves)
- L'APEI (parents d'élèves)
- Le Comité de la Fête des Hortillonnages
- Alcool Écoute Joie et Santé
- Le Groupement Philatélique Picard
- Les Virades de l'Espoir
- La Crèche « Les Caminous »
- Le Secours Populaire antenne Camon
- Club des supporters de l'US Camon Football
- Club des Echecs
- Les petits poids ça Bouscule Terrible

### L'espace Nymphéa propose diverses activités au centre culturel :

- Arts plastiques (dessin, peinture...)
- Atelier découverte de la gravure (à partir de 8 ans, ados et adultes)
- Atelier céramique
- Atelier sculpture
- Modern Jazz
- Judo
- Self défense
- Gymnastique, step, aérobic, fitnes

### Activités salle Jean Moulin :

- Hip-hop
- Danse classique (cours de pointe, cours de danse, éveil corporel, initiation...)
- Danse Tango
- Cours de Kung Fu - Wushu - Sanda - Taïchi chuan

### L'école de musique Harmonia

Renseignements et présentation de l'école.

## État-Civil



DEFLANDRE veuve ANCELIN Annie-France  
DOUCHEZ Claude  
MONGEAUD née DARRAS Marie-Louise  
FRUCHART Jean-Marie  
DHEILLY René  
OMNÈS née DEFRANCE Odette  
ALEXANDRE née MOULIN Marie-Louise  
VAQUETTE née BOIDIN Odette  
TERLON née DUQUESNOY Jocelyne  
BUTEAU née MATHIEUX Micheline  
DEFORCEVILLE née COCHET Michèle  
FICHAUX née CAGNARD Henriette  
GLAÇON Valéry  
PROVILLE Alain  
GRARE Serge  
PICARD Gérard  
FAUCHILLE Xavier  
HOUDANT Jacky  
ARCELIN née BULOT Monique



Léandre POLNECQ  
Mehdi NADICH  
Gauthier JOSSEAUX

Zoé CAUDROY  
Malône BAQUET CARION  
Daphné CAUX LESOING



Bruno DUCHENE & Christine LÉVÊQUE mariés le 29 avril 2023  
par Jean-Claude RENAUX  
François LECLERCQ & Lucie WILLIG mariés le 03 juin 2023  
par Jean-Claude RENAUX  
Vivien LEMAIRE & Rachel DUFOSSÉ mariés le 10 juin 2023  
par Jean-Claude RENAUX  
Ludovic LECOINTE & Gilles GUIDÉ mariés le 17 juin 2023  
par Jean-Claude RENAUX



Gabriel LENOIR célébré le 29 avril 2023 par JC.RENAUX  
Inés MANCHELIN célébré le 06 mai 2023 par J.GUYOT  
Suzanne CIACCIA célébré le 10 juin 2023 par JC.RENAUX



## Groupement Philatélique Picard



Le Groupement Philatélique Picard (le GPP) est une association loi de 1901, créée dans les années 60, et qui a pour objectifs la promotion de la Philatélie en Picardie et au-delà, l'émulation de la Culture au travers de l'Histoire du Timbre-Poste et des sujets s'y rattachant, la camaraderie et le partage de connaissances grâce à des rendez-vous bimensuels, les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> dimanches du mois, de 10H à 12H, salle Polyvalente Capron, rue Lucie Aubrac à Camon (80450), et bien sûr la passion de la Philatélie.

Les membres du GPP participent activement à la vie locale associative de la ville de Camon et d'Amiens, au travers d'événements philatéliques et de bourses toutes collections.

Si vous êtes intéressés pour nous rejoindre en tant que futur membre du Groupement Philatélique Picard, ou si tout simplement vous souhaitez en savoir davantage à propos de notre association, vous êtes invités à nous contacter :

Président : Eric DOREMUS      tel. : 06 12 33 59 60  
 Secrétaire : Sophie DERVILLE      tel. : 06 07 70 33 70

Email : [le.gpp80@wanadoo.fr](mailto:le.gpp80@wanadoo.fr)

Site WEB: [www.gpp80.fr](http://www.gpp80.fr)

En vous remerciant pour l'intérêt que vous voudrez porter à notre association, à ses membres et à leurs actions bénévoles.

## Camon Country Club

Notre association a 12 ans, nous venons principalement pour danser se rencontrer et passer un moment de détente. Nous faisons des représentations dans l'année (Mucoviscidose, Fête des Hortillonnages, Téléthon .....)



Les cours de country de la saison 2023-2024 recommenceront les :

- Mercredi 06 septembre 2023 à 19h00 pour les membres déjà inscrits les années antérieures.
- Mercredi 04 octobre 2023 à 19h00 pour l'accueil de nouveaux arrivants ayant déjà pratiqué, et de niveau « débutant/Novice »

Une section « Initiation » sera ouverte dès le Mercredi 04 octobre à 18h00 pour les nouveaux arrivants n'ayant jamais pratiqué. Cette formation se déroulera tous les mercredis à 18h00 d'octobre à fin décembre. A l'issue, les danseurs intégreront la section « débutants / Novices » des mercredis à 19h00.

**Renseignements et inscriptions auprès de M.DUFLOT au 07.68.57.74.20**

L'assemblée générale aura lieu le 19 septembre à 20h salle Annexe 1 derrière la Mairie.



### Lecture aux étangs



La bibliothèque et la mairie de Camon vous proposent un moment de détente et des lectures aux étangs de Camon. Rendez-vous le mercredi 12 juillet de 14h00 à 16h00 à l'espace Gaston Gambier.

« Public jeunesse »

### Amélioration de l'habitat

Depuis le 1er janvier 2023, Amiens Métropole, en partenariat avec l'État et l'Agence Nationale d'amélioration de l'habitat (Anah), a développé un dispositif d'accompagnement pour 4 ans, des propriétaires privés souhaitant rénover leur logement. Ce dispositif permet à tous les ménages de bénéficier d'une information, d'un conseil et d'une orientation gratuite via le guichet unique de l'habitat France Rénov. Plus d'infos : [contact-renovation@amiens-metropole.com](mailto:contact-renovation@amiens-metropole.com) ou 03.22.97.41.41

### Festivités du 13 & 14 juillet

**Jeudi 13 juillet 2023** : Retraite aux Flambeaux

**22h00** : Rassemblement Place de la Mairie

**22h30** : La Fanfare l'Hortillonne de CAMON emmène tambour battant le cortège à l'Espace Gaston Gambier pour le feu d'artifice.

**Vendredi 14 juillet 2023** : Fête Nationale

**11h00** : Rassemblement Place de la Mairie, dépôt de gerbes au Monument aux Morts.

### Baignade interdite



La baignade dans la Somme et les étangs de Camon est interdite. Il est également interdit de plonger des deux ponts qui enjambent la Somme.

« arrêté municipal 2005/08/005 »

### Arrachage de déboisement

Le Samedi 07 octobre 2023 en partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels des Hauts-de-France, aura lieu le chantier nature « arrachage de déboisement »

**Inscription obligatoire au : 03 22 89 63 96**

**du lundi au vendredi : de 9h à 12h et de 13h à 17h.**

### Expression de l'opposition

Non communiquée à ce jour



## REDERIE US CAMON



**Tarifs** Particulier : 3€ le mètre (minimum 2 mètres)

Inscriptions stade Lucien Jovelin – Camon  
Les 24, 25, 29, 31 août et 1<sup>er</sup> septembre de 17h00 à 19h00

Renseignements au 06.23.39.03.83

BUVETTE - RESTAURATION SUR PLACE

**12 septembre 2023 à 18h30** : Assemblée Générale de la FDH

**14 septembre 2023 à 14h00** : Goûter UNRPA, salle L.Aragon

**22, 23 & 24 septembre 2023** : Les Virades de l'Espoir.

**16 & 17 octobre 2023** : Inscriptions colis de Noël  
salle Annexe 1 derrière la Mairie

VIVRE CAMON  
Bulletin d'information municipale  
Responsable de la publication :  
Jean-Claude Renaux  
[www.camon.fr](http://www.camon.fr)  
Impression IRG  
Conception : Com'une Idée  
Réalisation : Mairie de Camon

Mairie de CAMON  
Place du Général Leclerc  
BP 20002  
80334 CAMON Cedex  
Tél. : 03 22 49 30 00  
Fax : 03 22 49 30 09  
Horaires d'ouverture au public :  
Du Lundi au vendredi :  
de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h

